

Conseil communal de BAGNES
Service des constructions
Route de Clouchèvre 30
1934 LE CHÂBLE

Verbier, le 7 juin 2007

Projet de construction de piste de descente VTT (Secteur Les Ruinettes-Verbier, avec défrichement)

Mesdames, Messieurs,

L'Association des propriétaires de chalets et appartements de Verbier (ci-après: l'APCAV) vous fait tenir, en trois exemplaires, ses

observations

sur le projet cité en référence mis à l'enquête par l'administration communale.

Remarques préliminaires

a) Le Comité de l'Association a pu examiner en détail les documents mis à l'enquête, qui ont retenu toute son attention.

b) L'APCAV salue favorablement ce projet ambitieux, qu'elle sait soutenu par la Société de développement, et de nature à opportunément étoffer l'offre touristique estivale. Il s'agit donc d'un atout supplémentaire pour Verbier qui permettra également de rentabiliser l'ouverture des installations de Téléverbier, ce dont profiteront les promeneurs.

Dans ce contexte, elle n'a ainsi pas d'opposition de principe à un tel développement. Il convient cependant de l'intégrer dans l'ensemble de cette offre touristique.

Observations sur le projet mis à l'enquête

a) Le projet s'inscrit dans un environnement jusqu'alors dédié à la promenade de touristes individuels ou en famille, heureux de trouver des cheminements entretenus à moyenne altitude, à l'écart en principe de toute circulation routière. En particulier, les enfants en bas âge peuvent s'ébattre sous une surveillance un peu relâchée de leurs accompagnants (grand-parents le plus souvent).

Ces cheminements sont en lente voie d'extinction, suite au développement de la station et de certaines de ses infrastructures. N'oublions pas ainsi qu'avant la réalisation du golf, il était encore possible de se promener sans entraves sur le Rouge et les Esserts, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

Dans ce contexte, si le projet à l'enquête était adopté sans autre, il entraînerait à n'en pas douter un changement important d'affectation "de fait" du secteur Verbier - Les Ruinettes qui deviendrait une zone "réservée" en quelque sorte au VTT.

b) Le nombre des itinéraires de descente frappe à l'examen du projet. Est-il vraiment nécessaire d'en prévoir autant, s'agissant d'une activité de loisir qui ne sera déployée que par une minorité des estivants en station de Verbier.

c) L'impact de telles pistes sur la quiétude de la zone considérée, jusqu'alors essentiellement fréquentée par les promeneurs, avec des cyclistes les dévalant, parfois "en meute", est indéniable. L'atmosphère des lieux en sera changée. Cela justifie une réduction, voire un resserrement de ces diverses pistes pour limiter cet impact négatif.

d) Les multiples croisements en surface des voies VTT et des cheminements pédestres peuvent être sources de problèmes, allant de la surprise pour les promeneurs voyant débouler un ou des VTTistes, voire à des collisions cyclistes-piétons (ou animal de compagnie)¹.

e) Ainsi, dans la pesée des intérêts entre le développement, opportun on le rappelle, d'une offre de loisir actif, et l'impact global du projet sur la faune et la flore, suite à un déboisement important, d'une part; sur la cohabitation entre les VTTistes et les promeneurs, d'autre part, une solution médiane et équilibrée doit être trouvée. C'est à ce prix que la promenade dans la

¹ Se pose à cet égard la question de la responsabilité de la Commune en tant que maître de l'ouvrage et propriétaire de celui-ci en cas de collision à une croisée (piste VTT / cheminement piétonnier); la responsabilité de la commune serait certainement mise en cause ! Il serait intéressant de soumettre le projet à l'assurance RC de la commune.

zone considérée restera un loisir, loin des contraintes de la vie courante, qui pourra s'exercer sans danger.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, l'Association des propriétaires de chalets et appartements de Verbier (APCAV) conclut respectueusement à ce qu'il plaise au Conseil communal de Bagnes prendre acte des présentes observations et en tenir compte dans la décision d'approbation à prendre.

A P C A V

Le président: Un membre du Comité:

Jean Daniel MARTIN Hélène MAIRE-DE RIEDMATTEN